

L'an deux mille onze juillet, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : FLOUS Pierre, DARZACQ Christophe, CONVERSET Félicie, THIBAUT Céline.

Le compte-rendu de la réunion du 15 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté de communes Chalosse Tursan.

- a. Au dernier conseil communautaire du 7 juin à Bats, Mr Arnaud TAUZIN a été démis de ses fonctions de vice-président
- b. PCAET (Plan Climat-Air-Energie territorial) Pierre FLOUS, adjoint, a participé à 2 réunions le 30 juin sur le site d'Agrolandes à Haut-Mauco. La CCCT, en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est tenue de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial. Ce Plan doit être élaboré de manière concertée avec les acteurs économiques, institutionnels et les habitants.

Présents : Elus de communes de la CCCT, entreprises (Laporte de Samadet, Navailles d'Hagetmau, Dussau distribution de Pécorade,...), DDTM, Sandrine Ballanger et Isabelle Fil de la CCCT, ...

Ouverture de séance par M Jean Jacques DEHEZ (vice-président en charge de l'environnement)

Cabinet en charge d'élaborer le dossier et de l'animation « ACTE » (trois intervenants)

Ateliers d'échanges :

- Atelier 01 : Bâtiments, photovoltaïque en toiture et ENR bâtiments (auquel j'ai participé),
- Atelier 02 : Agriculture, méthanisation, PV au sol,
- Atelier 03 : Industrie, mobilité et transports,

Des différents ateliers il en ressort :

- Pas de photovoltaïque sur terres agricoles
- Utilisation de zones disponibles (toits, friches industrielles, carrières...)
- Biogaz plutôt utilisé en réseau gaz que transformé en électricité

Un rapport un peu plus complet que celui-ci devrait nous être adressé.

Identification des potentialités photovoltaïques / méthanisation (Réunion de l'après-midi initiée aussi par la CCCT)

Présents : élus communes

Un dossier à compléter nous a été remis à renseigner et à retourner

Liste des zones susceptibles à être utilisées en photovoltaïque (toits, carrières, friches industrielles ...)

Méthanisations possibles,

Pour Geaune, seuls ont été inventoriés le toit des entreprises, le toit du prochain atelier communal, et celui de l'école des arènes.

Il pourrait s'en suivre une démarche globale à l'échelle de la CCCT pour pouvoir obtenir des aides pour les études.

Pôle d'Equilibre Territorial et Local Adour Chalosse Tursan
Le PETR associé au SYDEC aide les collectivités à faire le point sur leurs bâtiments et consommations énergétiques, « Etat énergétique de notre patrimoine »

Avec Gilles Couture nous avons renseigné un second dossier « N+1 » qui vient d'être rendu et va leur permettre d'analyser nos consommations bâtiment par bâtiment sur une année

c. PLUi. Réunion pour finaliser notre proposition de zonage à envoyer au bureau d'études : lundi 18 juillet à 19h00.

d. La loi impose désormais aux communautés de communes dont au moins une commune est soumise à l'obligation d'adopter un PCS (Plan communal de sauvegarde) d'établir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PCIS). Pour rappel, les communes soumises à cette obligation sont les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un plan particulier d'intervention (PPI) ; s'y ajoutent les communes soumises à un risque important d'inondation ou celles dont le territoire comprend une forêt exposée au risque incendie.

2. S.I.V.U. des écoles du Tursan.

a. Effectifs en hausse à la rentrée : 115 contre 102 en 2021/2022.

b. Peu de travaux à faire aux écoles avant la rentrée.

c. Les comptes rendus des entretiens professionnels ont été remis aux agents le mercredi 6 juillet. Globalement, le fonctionnement du SIVU est satisfaisant : les agents sont consciencieux, font preuve d'adaptabilité et plusieurs ont des compétences et qualifications diverses, permettant de mener diverses actions tant sur le temps scolaire que périscolaire ou extrascolaire.

d. Lundi 11 juillet à 8h00 a eu lieu le départ pour le camp d'été (pour le Puy du Fou) avec 23 enfants/ados et 3 chauffeurs/animateurs.

e. Collège. Là aussi, effectifs en hausse. 269 élèves et 12 divisions (3 classes dans chaque niveau) : du jamais vu au Collège de Geaune. Il est vrai aussi que, depuis quelques années la majorité des élèves de l'école d'Eugénie-les-Bains sont orientés vers Geaune, collège à dimension « familiale » avec une très bonne réputation, et une équipe enseignante très stable et très investie.

3. Piscine.

L'ouverture au public a eu lieu le 8 juillet. Agathe RAYMOND assure la surveillance et Emilie LAFITEAU, MNS, donne des cours en juillet.

4. Syndicat des Eaux Marseillon Tursan

a) Nouvelle station d'épuration. Après la réunion du 17 juin et malgré les propos tenus ce jour-là par le représentant de la DDTM, son courrier confirmait la nécessité de l'augmentation de la capacité de la station. Cependant, après un courrier de Mr le Maire, il conclut ainsi : « Je militerai plutôt à concevoir un projet conservant l'actuelle STEP à régénérer en créant un bassin de trop plein (pluies) et en prévoyant la conduite de transfert vers le Bas ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette proposition ; un courrier sera envoyé au SEMT.

- b) Siège social. Mr le Maire a appris que l'étude de la restructuration sur site ne figure pas dans les missions du programmiste choisi, seule une implantation sur un nouveau site ayant été retenue par le Bureau du Syndicat. Le conseil municipal est très déçu (pour ne pas dire plus !) de voir que sa motion et ses propositions n'aient pas été prises en compte. Lors du prochain comité syndical, Dominique ARRAGON, délégué de la commune de Geaune, prendra la parole en ce sens et, éventuellement, pourra distribuer notre motion à l'assemblée.
- c) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021. Mr le Maire présente la synthèse du document. Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

5. Projet de résidence-autonomie

Le 28 juin, le conseil d'administration de XL Habitat a validé la reprise du projet immobilier sur Geaune, initialement porté par l'EHPAD Cœur du Tursan de Geaune. Le 8 juillet, une nouvelle réunion a eu lieu avec 2 techniciens de XL Habitat, Mr BELLOCQ, architecte et Mr le Maire. Une visite des lieux, rassurante quant à l'état des bâtiments, s'est déroulée et il a été décidé de garder le même projet, le même phasage, de revoir le DCE et le calendrier. Il est prévu de relancer l'appel d'offres fin septembre pour un démarrage des travaux en janvier 2023.

6. « Les ateliers de l'Atlas »

Le 30 juin, le service environnement du conseil départemental des Landes organisait une réunion, très intéressante, au cours de laquelle ont été balayés les différents paysages de Geaune et ses environs : la bastide (bâti et jardins), la « première couronne » (champs cultivés) et au-delà relief vallonné (vignes, champs cultivés, prairies, forêts, villages satellites,...).

7. « Espace de Vie Sociale »

Réunion organisée par la CAF des Landes le 30 juin avec l'ensemble des EVS du département, dont celui de Geaune (initié et géré par l'ACLET). Réunion très intéressante avec des partages d'expérience et de ressources.

8. Projet de centrale solaire au sol

Réunion le 12 juillet à 19h00 avec des représentants de ENOVA Energie pour un projet sur un site pétrolier de Géopétrol désaffecté à Geaune.

II - POINT TRAVAUX ET ETUDES

1. Travaux

a) Voirie

- Route de Samadet. Une réunion préparatoire a eu lieu le 6 juillet. Les travaux auront lieu du 19 au 23 septembre (ou 30/09) avec certainement une déviation pour les poids lourds.
- Autour de l'entrée route de Castelnau. L'entreprise sera choisie dans la semaine pour des travaux également en septembre.
- Place. Disques bleus réalisés et panneaux commandés.

Marquage à réaliser.

Aides obtenues :

- Amendes de police : 27 000 €
- FEC : 3 900 €

Soit 50 % de la dépense globale H.T.

b) Dojo et centrale solaire

Une réunion préparatoire a eu lieu le 5 juillet avec l'architecte et le technicien du SYDEC. Calendrier fixé : lancement de l'appel d'offres en octobre pour un démarrage des travaux en janvier 2023.

Aides obtenues :

- Pour le dojo :
 - o DETR : 132 720 € (35%),
 - o Conseil départemental : 136 512 € (36 %),
 - o Petites villes de Demain : 10 920 € (maîtrise d'œuvre en amont → DCE).Total 280 152 € pour un montant de l'opération de 422 912 € H.T. (66,5 %), soit 140 000 € environ à la charge de la commune.
- Pour la centrale solaire :
 - o DETR : 42 309 € (35 %) sur 120 884 € soit 78 575 € à la charge de la commune.

Comme prévu, il faudra contracter un prêt en 2023 pour un 1er remboursement en 2024, année qui verra notre annuité globale de remboursement baisser de 36 970,84€ (correspondant aux emprunts contractés pour la salle polyvalente et la partie haute du clocher).

L'emprise du projet de dojo étant située, en partie, sur le domaine public routier de la place de la piscine, Mr le Maire propose au conseil municipal de désaffecter et de déclasser cette zone. Elle est acceptée à l'unanimité.

2. Etudes

- a. Ancien hôtel restaurant. Le rendu de l'étude « faisabilité/pré programme » a été présenté le 7 juillet par Mr Pierre GUILLOT, architecte programmiste. Mme Claire CAZARES du CAUE, en accompagnement de la commune dans le cadre du Plan de Référence et de Petites Villes de Demain, était présente. Etude complète, intéressante et répondant à la commande. Prochaine étape : présentation de l'étude le mardi 26 juillet à 14h00 au Directeur de la Foncière, structure qui pourrait, éventuellement, porter ce projet.
- b. Chemin de la vigne. Claire CAZARES doit travailler le cahier des charges afin de choisir la maîtrise d'œuvre pour que, après un temps de « réflexion participative » au 2^{ème} semestre 2022, on puisse lancer les travaux en 2023.

III - MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS

1. Règlement façades. Mr le Maire propose d'ajouter à l'article 3 « travaux subventionnés » : « restauration ou remplacement des volets ». Le reste sans changement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2. Redevance d'occupation du domaine public. Il convient de rajouter à l'article 2 des arrêtés établis :

« Si le permissionnaire souhaite occuper ponctuellement une plus grande surface du domaine public, il devra :

- Demander l'autorisation à la commune,
- Informer les riverains concernés,
- Rendre ce domaine public en parfait état de propreté ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

IV - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT

Conformément à un décret de mars 2020, toute autorité territoriale a l'obligation depuis le 1^{er} mai 2020 de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexiste au sein de sa collectivité. Le Centre de Gestion des Landes propose ce dispositif gratuit aux collectivités par voie de convention. Ainsi, les collectivités disposeront d'une plateforme dédiée permettant de recueillir des signalements des agents, d'une expertise et d'un accompagnement personnalisé. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

V - PARC LOCATIF COMMUNAL

Suite à la réunion du 17 mai, une estimation a été réalisée pour les logements dits de l'ancienne gendarmerie. Chaque logement a été estimé à environ 131 000 €. De plus, un locataire nous a donné son préavis de départ ; le logement est disponible au 1^{er} octobre 2022. Après discussion et avant de prendre une décision sur la mise en vente ou non de cet immeuble, les membres du conseil municipal souhaitent le visiter. Un rendez-vous sera pris avec le locataire.

VI - TOUR DES COMMISSIONS

1. Fêtes patronales. Elles ont été pour l'ensemble parfaitement réussies avec, en point d'orgue, le repas du vendredi soir qui a battu tous les records (plus de 500 convives !). Grande satisfaction également que le comité ait réussi à fédérer de nombreux jeunes et merci aux associations qui ont joué le jeu. Bravo à Emilie et à toute son équipe.

2. Jumelage.

Enfin le 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Village Neuf a pu se dérouler, après avoir été retardé pour cause de CODID.

Le comité de jumelage et le conseil municipal ont accueilli une trentaine d'Alsaciens le vendredi 1^{er} juillet à la salle des fêtes de Geaune. Les familles d'accueil ont pris en charge leurs hôtes et rejoint le repas traditionnel de la côte à l'os.

Le samedi 2/07 journée Balade dans le Gers, Carchet City village western, puis visite de la Bastide de Lupiac et du musée de d'Artagnan et pour conclure visite d'un chai d'Armagnac.

Au retour de notre excursion, à la salle des fêtes de Geaune, remise des cadeaux à nos familles Alsaciennes et dans la surprise, intronisations par les membres de la Confrérie des Vignerons du Tursan au titre de Grand Bailli d'Isabelle TRENDEL Maire de Village-Neuf, de José DAUBAGNA vice-président du comité de jumelage de Geaune et co auteur de 3 ouvrages sur Geaune et Michèle LATASTE secrétaire du comité

de Jumelage de Geaune.

Le dimanche 3/07 journée officielle du jumelage :

- Messe du jumelage en présence d'une vingtaine de confréries,
- Renouvellement du serment de Jumelage à la Mairie de Geaune, par Gilles COUTURE Maire de Geaune et Isabelle TRENDEL Maire de Village-Neuf. Échange de cadeaux des 2 municipalités,
- Puis inauguration de la salle de réception de la Mairie "Salle Robert DUCAMP Maire honoraire"
- Repas place de l'Hôtel de Ville,
- course Landaise du Comité des fêtes.

Le Président du Comité de Jumelage, Gilles LACOSTE, remercie toutes les personnes qui se sont investies et collaborées pour la réussite de ce 40^{ème} anniversaire.

D'autre part, suite au courrier positif du maire d'Ablitas, il faudra leur écrire pour leur demander de nous proposer 2 ou 3 dates pour leur venue en septembre/octobre.

3. Communication.

- Présentation du disque bleu réalisé en 1 000 exemplaires, qui sera mis à disposition des Geaunois courant septembre, après la mise en place de la signalétique sur la place de la Bastide.
- Préparation du prochain Petit Geaunois. Afin de préparer ce nouveau bulletin, une réunion communication est programmée le 23/08, pour une distribution prévue fin de première quinzaine de septembre.

VII - DIVERS

1. Lettre à la communauté de communes d'Aire sur l'Adour. Comme prévu lors du dernier conseil municipal, la lettre a été envoyée. A suivre.
2. Lettre de la DDFiP. Une lettre avait été envoyée le 24 décembre 2021 à la DDFiP pour que les régisseurs de notre collectivité puissent réaliser leurs opérations de dépôt et de retrait de numéraire auprès du guichet de la Banque Postale de Geaune. La réponse négative nous a été adressée le 22 juin 2022. En dernier recours, Mr le Maire écrira au Président de la CDPPT.
3. CDPPT. Le 23 juin, après une visite de l'Espace France Services à la Poste de Geaune, la commission s'est réunie dans la salle du conseil municipal. Lors de cette réunion, il a été souligné les bons résultats de fréquentation de ce service, qui sont toujours en progression.
4. Avis de classement sans suite. Pour un vol commis dans la nuit du 7 au 8 janvier 2022 dans l'extension du hall des sports.
5. Enquête sur la formation des élus landais. En ligne, à compléter pour ceux qui le souhaitent.
6. Roulons Solidaire. Sandrine DUFAU est volontaire pour être déléguée de la commune de Geaune à cette association.

La séance est levée à 21h00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre Excusé

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Excusé

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie Excusée